

FONDS CHALEUR TERRITORIAL

IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

Qu'est-ce que c'est ?

Une aide nouvelle pour financer vos projets d'énergies renouvelables thermiques.

**VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION OU D'INSTALLATION
D'UNE PRODUCTION DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE ?**

Optez pour une énergie issue de ressources naturelles locales et renouvelables pour remplacer les énergies fossiles.

”

Le principe du dispositif

LES ÉNERGIES CONCERNÉES



Bois énergie avec ou
sans réseau de chaleur



Solaire thermique



Géothermie

LES BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises, quel que soit le secteur d'activités, et les collectivités, peuvent bénéficier de cette aide (particuliers non éligibles) :

- Les communes et EPCI,
- Les associations,
- Les bailleurs sociaux,
- Les établissements de santé,
- Les agriculteurs,
- Les entreprises industrielles,
- Les entreprises de services,
- Les bailleurs privés.

LES CONDITIONS REQUISES

- Les installations doivent être réalisées dans un **objectif de qualité globale** et par des **professionnels qualifiés**.
- Les informations relatives aux installations et au suivi des performances énergétiques **doivent être communiquées**.

Les territoires de l'Est Cantal bénéficient du Fonds Chaleur Territorial grâce à un Contrat de développement des Énergies Renouvelables Thermiques signé entre le SYTEC et l'ADEME.

Concrètement, c'est :

- Un accompagnement administratif, financier et technique,
- Des aides financières* nouvelles et adaptées de l'ADEME pour les études et les investissements : jusqu'à 50% sur les études et entre 20 et 40% du montant des travaux HT.

* L'attribution des aides est soumise au respect des critères d'éligibilité de l'ADEME. Les particuliers ne sont pas concernés. D'autres aides publiques peuvent aussi être mobilisées en complément des aides du Fonds Chaleur Territorial.



Les études

LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET FACILITÉE

Le Fonds Chaleur Territorial facilite l'émergence des projets et **accompagne les porteurs de projets** dans leur réflexion et leur prise de décisions **en finançant en partie les études**.

Le projet se construit à partir d'une étude d'opportunité pour le bois énergie, et d'une étude de faisabilité pour le solaire thermique et la géothermie, pour déterminer les éléments techniques indispensables à la qualité énergétique et environnementale de l'installation d'énergie renouvelable thermique.



Le bois énergie

UNE TECHNOLOGIE ÉPROUVÉE ET LOCALE

La production de chaleur à partir de biomasse, c'est-à-dire de matière organique végétale comme le bois, permet de bénéficier d'une énergie renouvelable adaptée à la production de chauffage, d'eau chaude, de vapeur sous pression, d'air chaud... Elle s'appuie sur des filières locales respectueuses de l'environnement et créatrices d'emplois locaux non délocalisables.

Le combustible se présente sous la forme de plaquettes (bois déchiqueté) ou de granulés (sciure compressée). Les chaudières bois sont entièrement automatisées, la biomasse est stockée dans un silo étanche, et une vis sans fin ou un système d'aspiration permet d'alimenter le foyer de la chaudière selon les besoins. La capacité de stockage du combustible détermine l'autonomie de chauffage, qui varie de quelques semaines à plusieurs mois.

La chaudière à bois est efficace pour les besoins de multiples équipements : logements collectifs ou individuels, bureaux, bâtiments publics, piscines, locaux commerciaux ou industriels, bâtiments de santé. L'installation peut se raccorder à plusieurs bâtiments à partir d'une création ou une extension de réseau de chaleur.

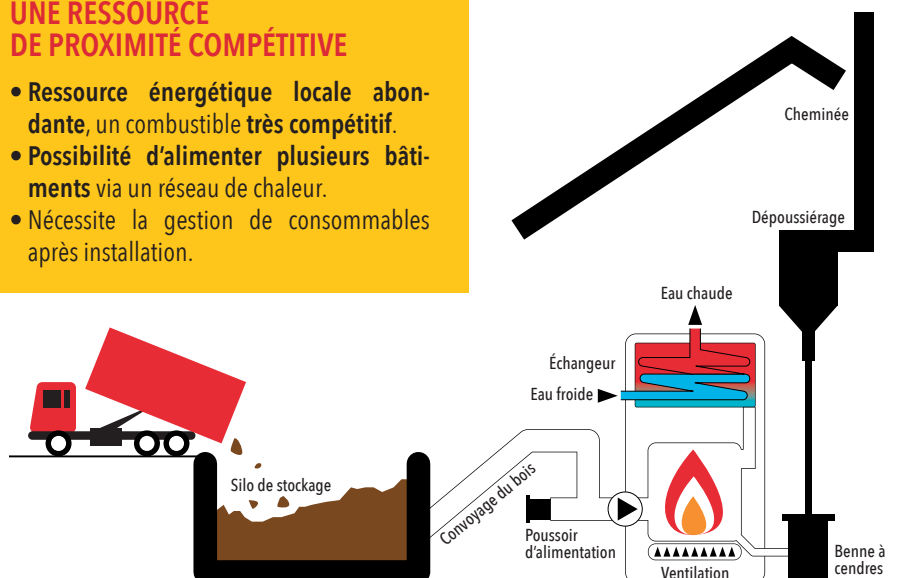
LES AIDES PUBLIQUES

Pour toute installation de chaudière à bois par des installateurs labellisés RGE ou équivalent. Pour le réseau de chaleur, la densité thermique doit au moins être égale à 1 MWh/ml/an.



UNE RESSOURCE DE PROXIMITÉ COMPÉTITIVE

- Ressource énergétique locale abondante, un combustible très compétitif.
- Possibilité d'alimenter plusieurs bâtiments via un réseau de chaleur.
- Nécessite la gestion de consommables après installation.





LES AIDES PUBLIQUES

Pour toute installation solaire collective, d'une productivité minimum de 400 kWh utile/m²/an, après une étude de faisabilité. **Attention : cela ne concerne pas les installations de panneaux photovoltaïques.**

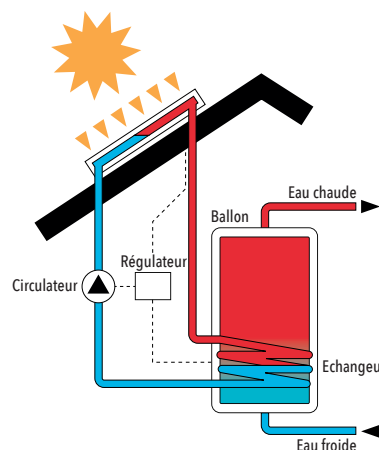


Le solaire thermique

UNE TECHNOLOGIE MATURE, FIABLE ET DURABLE

L'énergie solaire permet de chauffer uniquement de l'eau sanitaire utilisée dans les logements, le tertiaire, l'industrie et les exploitations agricoles. La mise en œuvre du solaire thermique de qualité par des professionnels qualifiés RGE et un suivi adapté de l'installation permettent une production performante comprise en moyenne entre 400 et 700 kWh/m²/an.

La production d'eau chaude sanitaire solaire (ECS) est efficace pour des besoins réguliers : hôtellerie, restauration, bâtiments de santé, laveries, process industriels, habitat collectif, piscines, vestiaires de gymnase, bâtiments agricoles, laiteries, fromageries,...



UN INVESTISSEMENT RENTABLE

- Réduction des coûts de production d'eau chaude sanitaire de **40 à 60%**.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et **importantes économies énergétiques et financières.**
- Ne nécessite pas de consommable après installation.



LES AIDES PUBLIQUES

Pour toute installation géothermique, après une étude de faisabilité complète et détaillée, réalisée par un bureau d'étude thermique labellisé RGE.



La géothermie

UNE TECHNOLOGIE POLYVALENTE ET INÉPUISABLE

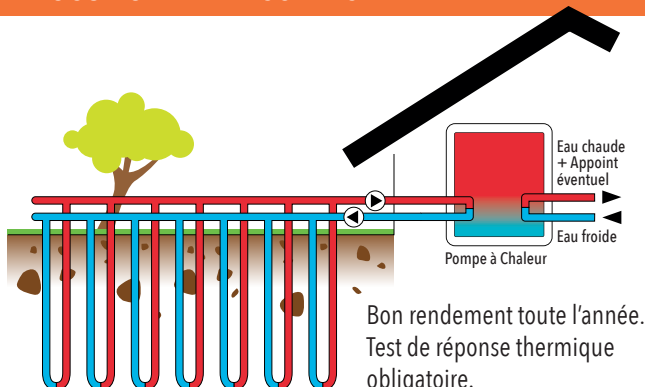
La géothermie consiste à exploiter la chaleur du sous-sol, pour chauffer ou rafraîchir un bâtiment, produire de l'eau chaude sanitaire, indépendamment des conditions climatiques. Elle est inépuisable !

La production d'énergie géothermique est efficace lorsque les besoins sont à basse température : chauffage et rafraîchissement des bâtiments (logements, bureaux...), alimentation de réseaux de chaleur basse température, stockage inter-saisonnier.

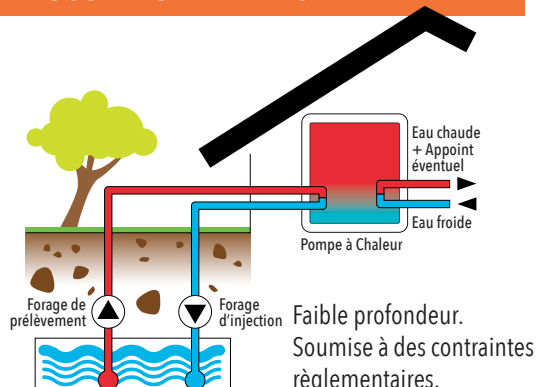
UN FAIBLE COÛT D'ENTRETIEN

- Coût de l'ensemble des systèmes de géothermie **lié à un investissement important.**
- Énergie renouvelable **compétitive sur le long terme**, faible coût d'entretien.
- Ne nécessite pas de consommable après installation.

PAC SUR CHAMP DE SONDES







PAC SUR EAU DE NAPPES





Concrètement...

EXEMPLES DE MONTANTS D'AIDE AUX TRAVAUX (conditions décembre 2019)

TYPE D'INSTALLATION	Production d'EnR (MWh EnR/an)	Montant estimé de l'aide forfaitaire aux travaux
 Chaufferie (collective ou industrielle) granulés avec réseau de chaleur de 50ml	150 ¹	Collectif : 55 550€ Industrie : 43 550€
 Chaufferie (collective ou industrielle) bois déchiqueté sans réseau de chaleur	100 ¹	Collectif : 26 000€ Industrie : 18 000€
 Installation 15m ² solaire thermique 400 kWh/m ² .an	6 ²	5 400€
 Installation géothermie avec PAC sur champs de sondes	90 ³	72 000€

¹Sortie chaudière

²Sortie stockage solaire

³Entrée PAC



Pour en savoir plus...

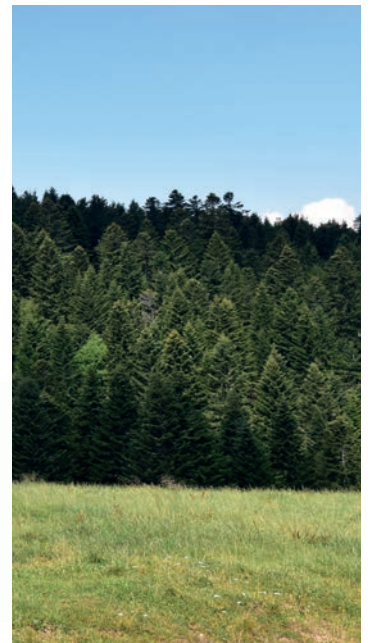
Pour plus d'informations et bénéficier de cette aide et de ce dispositif d'accompagnement sur vos projets de chaleur renouvelable :



SUR LE WEB...



...ET TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS !



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF FONDS CHALEUR

www.ademe.fr/fondschaleur

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Village d'entreprises
1 rue des Crozes
15 100 SAINT-LOUR
Tél. : 04 71 60 62 81
Port. : 06 29 68 61 48
Courriel : alex.barateau@sytec15.fr
www.sytec15.fr

ÉNERGIE 15

Chambre d'Agriculture
26 rue du 139^e
Régiment d'Infanterie
15 102 AURILLAC CÉDEX
Tél. : 04 71 45 55 68
Courriel : contact@energies15.fr
www.energies15.fr

Crédits Photos
Shutterstock

Conception Graphique
Graphic Repro

Dépôt légal
Février 2020